

Décision

Générale

colonial

Décision n° 462 accordant une permission de trois semaines à Abdallah Abdou Djoumai.

n° 462

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demandé de permission en date du 20 avril 1949 formulée par Abdallah Abdou Djoumai, commis aux travaux publics

Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à Abdallah Abdou Djoumai, commis administratif en service aux travaux publics. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1949, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.